

PETITION

pour obtenir la renégociation des conditions de transfert du parc HLM de Nogent au profit de Valophis Habitat

Le 16 juin 2009, le Maire de Nogent a signé un protocole d'accord et un bail emphytéotique au profit de l'office départemental HLM (Valophis Habitat) pour lui confier la gestion, la réhabilitation du parc et la construction de 48 logements sociaux.

Les conditions financières prévoient le versement d'une soulte par Nogent à Valophis Habitat, résultat de la différence entre le montant des emprunts transférés (18 137 409 € de capital restant du) et la redevance fixée à 16 109 544 € - soit des conditions financières très éloignées de l'évaluation des services de l'Etat qui estimaient à 62 151 846 € le montant à recevoir par Nogent.

Lors du conseil municipal du 22 juin plusieurs groupes politiques (y compris au sein de la majorité municipale) ont dénoncé ces conditions financières qui pénalisent lourdement la Ville de Nogent et la bonne gestion du parc HLM.

Considérant que si rien n'était fait, le bail s'exécutera selon les modalités signées le 16 juin, il était indispensable de demander l'annulation de la procédure de transfert au niveau du tribunal administratif.

Dès le dépôt de notre recours, nous avons fait savoir que nous étions prêts à le retirer sous réserve d'obtenir des garanties sur la renégociation de ce transfert. Notamment, nous demandons :

- de **renoncer à construire cette opération dans le quartier Nord de Nogent** et de la programmer dans un autre quartier de Nogent aujourd'hui exempté de logements sociaux.
- d'exiger de Valophis **une nouvelle valorisation qui repose sur les hypothèses suivantes** :
 1. le même taux d'actualisation pour tous les postes de recettes et de dépenses
 2. la prise en compte des recettes dégagées par les 48 logements sociaux nouveaux (à construire dans un autre quartier)
 3. un tableau de financement des opérations d'investissement qui intègre l'apport de l'autofinancement (notamment la dotation aux amortissements) et explicite la répartition des opérations entre le gros entretien et la réhabilitation.

Dès que nous obtiendrons ces garanties, nous nous engageons à retirer notre recours.

Si, comme nous, vous souhaitez une renégociation rapide - qui évite de prendre les locataires en otages et de risquer d'entraîner des préjudices financiers pour la Ville et ses habitants – nous vous invitons à signer cette pétition.

Nom	Adresse	Signature

Pétition à remplir et à nous remettre, au choix, à l'une des adresses suivantes :

DeV Matar 123 Boulevard de Strasbourg bat A3

Nicolas Mauduit 15 rue Manessier

Michel Gilles 13 rue général Chanzy

Vous pouvez également signer cette pétition par internet : <http://adcnogent.free.fr/petitionOPH/>

Nom	Adresse	Signature